

# L'AGRICULTURE EN MEDITERRANEE ENTRE BILATERALISME ET MULTILATERALISME<sup>1</sup>

**Azzeddine BENTERKI**

Maître de conférences

Faculté des sciences économiques et des sciences de Gestion  
Université Mentouri de Constantine

## Résumé

L'agriculture constitue-t-elle un réel potentiel de rapprochement économique et commercial régional dans le bassin méditerranéen, ou au contraire représente-t-elle un sérieux écueil à ce rapprochement, en raison de son statut asymétrique dans les deux rives du bassin ? cet article tente de porter un éclairage sur la question.

ملخص

هل تشكل الزراعة حافزا حقيقيا لترقية التبادل و التقارب الاقتصادي في منطقة المتوسط، أم أنها عقبة جدية في وجه هذا الطموح بسبب تباين بنيتها وأدائها عبر ضفتي المتوسط ؟ يسعى هذا المقال لتسليط بعض الضوء على هذه القضية.

## 1- Introduction

La problématique de l'agriculture en Méditerranée gagne en acuité dans un contexte de relations commerciales internationales difficile. "L'impossibilité" de conclure le cycle de DOHA en raison et à cause du volet agricole, met la zone méditerranéenne devant un défi majeur qui consiste à régler le rapprochement entre les deux rives du bassin méditerranéen dans une activité aux statuts asymétriques. Parallèlement, ce défi charge sérieusement l'approche "régionaliste" du développement dans un espace où une multitude de réels motifs d'ordre économique, politique et géopolitique, sont évidents.

Vers quelle option évoluera une hypothétique politique agricole à l'échelle régionale ? Une harmonisation à cette échelle est elle possible ? Sinon, à travers un renforcement d'accords régionaux et de régimes dérogatoires, véritable entorse à la discipline libre échangiste, moteur des

---

<sup>1</sup> Communication présentée à la journée d'étude internationale : « Regards croisés sur l'accession de l'Algérie à l'OMC », Laboratoire Grand Maghreb : Economie et Société, Université Mentouri, Constantine, Faculté des sciences économiques et sciences de gestion, le 22 Novembre 2008.

aménagements internationaux au sein de la démarche GATT-OMC ? L'agriculture méditerranéenne peut-elle se prévaloir d'un statut d'exception ?

Malgré tout, Cette optique commence à se préciser comme mode opératoire pour tirer les négociations de l'impasse auquel elle fait face aujourd'hui. En effet l'option qui consiste à faire éclater le "KIT" des négociations en une multitudes de parcours thématiques indépendants les uns des autres, risque de faire déboucher le cycle actuel sur une solution plutôt "amère" mais raisonnable pour sauver la trame institutionnelle garante du multilatéralisme et qui mut en un plurilatéralisme raisonné.

Alors, l'approche régionaliste pourrait être l'ossature d'une nouvelle approche du traitement des sujets difficiles au sein de l' OMC plutôt q'un appendice de celle-ci, et ainsi rendre l'espace méditerranéen un "Modèle" de spécification en accord avec l'esprit des arrangements internationaux régissant le caractère particulier et même exceptionnel du secteur agricole.

## **2- Atouts et limites de l'agriculture en méditerranée.**

La politique méditerranéenne de l'Europe consistait à offrir au autres pays du bassin, un système de préférences commerciales qui assure un libre accès au marché de la communauté pour les produits industriels et des avantages spécifiques mais limités pour les produits agricoles ce qui confère au secteur un statut d'exception.

En novembre 1995, la conférence de Barcelone a donné naissance à un accord prévoyant la création d'une zone de libre-échange euro méditerranéenne. Néanmoins, la proposition d'accord a exclu d'emblée le volet agricole, ceci étant régi par des concessions spécifiques qui ont été établies pour chaque pays en fonction des accords bilatéraux conclus.

La sensibilité de la question agricole est amplifiée par la réticence d'un certains nombre de pays européens au prise avec de sérieuses difficultés dans le cadre des négociations multilatérales au sein de l'OMC. Opposant un refus clair aux doléances des pays de la rive sud pour libéraliser les échanges sur des produits pour lesquels ces pays possèdent des avantages comparatifs, tel que les fruits et légumes, l'huile d'olive, et le poisson,<sup>2</sup> les ministres de l'agriculture de l'union européenne

---

<sup>2</sup> - Bernard hervien, l'agriculture un secteur stratégique en méditerranée CIHEAM, 28,29 septembre 2006. Strasbourg parlement européen, Conseil de l'Europe

lors de la réunion de Venise en novembre 2003, n'ont pas voulu aborder la question de la libéralisation de l'agriculture méditerranéenne<sup>3</sup>.

Le marché de l'union européenne constitue pour les autres pays du bassin, une opportunité rare pour le développement du secteur, et particulièrement pour les Pays maghrébin, dont le potentiel de production recèle de véritables atouts.

Néanmoins, les disparités de niveau du développement du secteur dans les deux rives, risquent de compromettre cette « vision méditerranéenne » du développement socio-économique rendant peu probable les tentatives présentes ou futures pour une harmonisation de l'activité agricole, et partant, un captage optimal des effets positifs de celle-ci en terme d'échanges et de spécialisation productive.

Dans le processus de libéralisation des échanges, le secteur reste exclu malgré son importance dans les pays du la rive sud en termes d'emploi et de contribution à la création de la richesse nationale. Ainsi, pour des considérations sociopolitiques, pour les producteurs des pays européens, la crainte d'une compétition se précise avec l'évolution des négociations commerciales internationales et leurs conséquences sur les principes fondateurs de la politique agricole commune, à savoir la préférence communautaire. Au sud les producteurs les plus « efficaces » exigent un accès plus large et moins contingenté au marché de l'UE. Le conflit qui oppose les deux rives provient du fait que la compétition porte sur des productions agricoles similaires (huile d'olive, fruit et légumes..) et qui au demeurant restent tributaires des ressources rares dans les pays du sud du bassin (eau, sols, finance..).

Le secteur agricole méditerranéen souffre d'une asymétrie considérable. Au nord une agriculture moderne, technologique et hautement subventionnée. Au sud, un secteur qui se caractérise par un dualisme quasi chronique, partagé entre des cultures spécialisées orientées vers l'exportation et gourmand en ressources rares<sup>4</sup> principalement en eau, et une agriculture vivrière déclinante et ravagée par l'inexorable dépérissement pédoclimatique dans des pays situés dans une zone à stress hydrique avéré. Une situation qui complique davantage les solutions envisagées dans le cadre national ou régional. Cette dualité

---

<sup>3</sup> - FEMISE, la question de la libéralisation agricole dans le partenariat Euro Méditerranéen , rapport FEMISE, Nov. 2003

<sup>4</sup> - dans le plupart des pays le principal Utilisateur d'eau en volume et l'agriculture .elle représente plus de 65% de la demande totale (48% au nord 82% au sud) CIHEAM. Voir aussi le rapport de la banque mondial consacré à ce thème en 2007.

du secteur dans les pays du sud rend plus problématique les effets de convergence du secteur à l'échelle régionale, car pour le secteur vivrier et dans un contexte de libre-échange, les chances de réussite sont quasi nulles.

Cette asymétrie et doublement accentuée par son aspect commercial. L'UE commerce avec les autres pays du bassin pour seulement 2% dans ses importations et exportations agricoles, alors que du côté du reste des pays Méditerranées, ces chiffres sont de 51% pour les exportations et 33% pour les importations<sup>5</sup>.

L'édification de la zone en question a suscité autant d'espoirs que de craintes dans les pays sud du bassin. En effet une époque s'achève, celle des avantages et privilèges commerciaux tolérés jusqu'alors dans les échanges internationaux. Les écarts entre les deux rives de la méditerranéen se maintiennent globalement. Sous les coups de boutoirs des accordas multilatéraux, les systèmes de préférences s'érodent inéluctablement et amène l'Europe à proposer un partenariat économique et commercial, faisant du marché le meilleur mode de régulation et de la compétitivité comme stimulant premier au développement. Ceci permettra au pays du sud de saisir cette opportunité pour l'atteinte d'un certains nombre d'objectifs :

- Stimuler la croissance économique et l'emploi pour améliorer le niveau de vie et atténuer les pressions sociales.
- Atténuer les pressions favorisant l'émigration.
- Et plus globalement, donner le signal de L'irréversibilité pour certains pays notamment, le choix d'ouverture et de modernisation économique.

L'ouverture aux échanges est utilisée aussi comme une garantie et un gage de crédibilité dont la finalité est l'encouragement à terme des IDE

Néanmoins, la particularité de cette proposition est qu'elle s'effectue entre riches et pauvres. Certains considèrent qu'il est possible de construire une intégration entre pays dont le niveau de développement est différent (ALENA et MERCOSUR). A signaler toute fois que l'ouverture comporte des risques considérables pour les pays qui n'arrivent pas à dégager des avantages comparatifs ou ayant des difficultés à attirer les IDE, alors ces pays deviennent des marchés stricto sensu sans aucune perspective de développement.

---

<sup>5</sup> - Jean Paul Charvet, l'agriculture mondialisé, dossier N°8059, Sept. Oct. 2007.

En plus, l'absence d'une entité d'harmonisation d'une politique publique au sud de la méditerranée, constitue une difficulté de taille sur laquelle risque de butter l'accord, du fait de la multiplicité des interlocuteurs des pays du sud n'ayant pas toujours les mêmes objectifs<sup>6</sup>.

Mais dans le cadre d'une approche globalisante des espaces économiques, toute démarche <sup>7</sup>d'intégration ne peut être possible où viable en dehors de la dynamique de mondialisation où les contraintes sont nombreuses. Si l'ouverture et la compétitivité constituent aujourd'hui des contraintes imposées, les pays du sud ne peuvent plus rester en marge de celles-ci. Le sort réservé à l'accord de Lomé est là pour en témoigner.

Face à cela, l'UE se trouve désormais prise entre deux feux, d'une part elle est décidée à respecter ses engagements au sein de l'OMC, et d'autre part elle s'est engagée auprès de ses partenaires méditerranéens dans le cadre des accords passés, à obtenir de nouvelles dérogations autorisant la prolongation des préférences et des régimes dérogatoires, et qui la concerne au premier chef. Le cas de l'agriculture est exemplaire (PAC)<sup>8</sup>.

### **3-Agriculture méditerranéenne et négociations Multilatérales**

Avant l'Uruguay round, le commerce des produits agricoles fut exclu des négociations multilatérales dans le cadre du GATT. A ce propos le commerce agricole euro- méditerranéen fut régi quand a lui par des accords préférentiels conclus de manière bilatérale. L'accord agricole (AA) conclu lors de l'achèvement de l'Uruguay round a réussi à soumettre formellement le commerce agricole à la discipline GATT-OMC. Cet accord prévoyant un ensemble de démarches et d'engagements en matière de libéralisation plus prononcée pour ce type de commerce et qui s'exprime sur une thématique à trois axes fondamentaux :

- Accès au marché.
- soutien interne.
- subversion à l'exportation.

---

<sup>6</sup> - (2003), F-Boubakour, A-Benterki, La Zone de libre échange euro Méditerranée : enjeux et contraintes, le volet Agricole.

<sup>7</sup> - Lucien bourgeois, sécurité alimentaire : une affaire d'état. La politique agricole commune est elle nécessaire? Futures n 326 \_janvier 2007.

<sup>8</sup> - Lucien bourgeois, sécurité alimentaire, Op.cit.

Cette discipline OMC contenue dans l'accord agricole, prévoit une normalisation supporté par la conception de boites de classification selon les effets dans différentes formes de soutiens ou de subventions, sur les marchés (effets de distorsions), ou sur les décisions des agricultures en matière de choix des volumes et des produits, ainsi que leurs impacts sur les niveaux des prix, et partant, sur la stabilité domestique ou internationale des marchés agricoles.

Le 22 mars 2004 les négociations agricoles ont été reprises après les échecs successifs quant à la conclusion des différentes conférences.

Depuis l'échec de Seattle (1999) et jusqu'à l'échec de la conférence de Cancun, en raison des thèmes de Singapour et la question du coton, la dernière en date est la conférence de Hong kong dont l'échéance du 30 avril 2005 prévoyant la déclaration ministérielle concernant l'accès aux marchés agricoles et industriels, n'a pas été conclue malgré les rencontres qui se sont succédées jusqu'à juillet 2006 au sein du G4 (Inde, Brésil, Etats- Unis, Union européenne). Jusqu'aujourd'hui, l'impasse est totale sur la suite à donner pour la conclusion du cycle de Doha (2001)<sup>9</sup>. L'ouverture des marchés agricoles est exigée au titre <sup>10</sup>du cycle du développement alors même que de récentes études démontrent les dangers d'une libéralisation agricole excessive et accélérée. Plusieurs études récentes tendent à démontrer qu'une libéralisation trop rapide et généralisée du commerce agricole mondial pourrait être fatale à de nombreux systèmes productifs mondiaux, et contraire au concept même du cycle du développement. Ainsi la banque mondiale, indépendamment des incertitudes relatives aux effets globaux d'une libéralisation selon les hypothèses retenues et les critiques qui peuvent être portées quant à la construction de son modèle économétrique, identifie un certain nombre de "perdants" parmi les PED: l'ensemble du continent africain à l'exception de l'Afrique du Sud, le Bangladesh, le Mexique, le Moyen Orient, le Vietnam. De même, la conférence des Nations Unies pour le développement (CNUCED) et le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEII) soulignent les risques immédiats pesant sur les PED : « outre l'érosion des préférences tarifaires, ils recensent la hausse des prix alimentaires mondiaux, résultat de la baisse des subventions aux exportations

---

<sup>9</sup> - Actualité Multilatérale, N°36 mai 2007.

<sup>10</sup> - Investissements, concurrence, transparence des marchés publics, facilitations des échanges.

agricoles qui affectait principalement les PED importateurs nets et la faible capacité d'adaptation des pays les plus pauvres qui ne devraient pas dès lors bénéficier d'une libéralisation des marchés. Dans ce contexte il est donc paradoxal que les revendications des membres, tels ceux du groupe de Cairns ou du G20, continuent à imposer le rythme global des négociations sans que la situation des PED, et singulièrement des PMA, soit même prise en considération »<sup>11</sup>.

Ce constat a accentué l'isolement de l'Europe sur le dossier agricole, et ceci milite pour ce que l'UE a toujours défendu une protection de son espace agricole et le développement du bilatéralisme comme mode de diffusion du développement au niveau régional, correspondant ainsi à ce que prévoyait les clauses du GATT notamment l'article XXIV et ce que prévoit l'article de l'AGCS, et la clause d'habilitation y compris l'accession aux accords existants.

La position de principe et d'intérêt de l'UE conforte l'approche de l'esprit de Barcelone et des enjeux euro-méditerranéens qui s'inscrivent dans un cadre global. Mais la nécessité de considérer les aspects multilatéraux ne peut pas faire oublier les éléments déterminants des enjeux propres de la région : l'avenir de la PAC, l'accès au marché de l'UE pour les produits des autres pays du bassin méditerranéen, le développement durable pour ces mêmes pays du secteur agricole.

La question agricole reste entière au sein des négociations multinationales après la conférence de Hong Kong. La question des subventions à l'exportation constitue la première ligne de défense de l'UE pour préserver la PAC dans sa posture actuelle et jusqu'à l'an 2013, malgré les propositions de réduction avancées en matière de soutien internes (75% de baisse pour la boîte orange à effet de distorsion). L'accès au marché reste une problématique qui butte sur les niveaux de réduction et les formules à adopter (formule linéaire, formule suisse...). L'UE qui avait convergé vers la formule linéaire ne pouvait guère se permettre d'accepter des réductions au-delà de l'offre de l'automne 2005, qui consistait en une réduction moyenne de 39%, puisque des importations supplémentaires trop importantes avaient pu déséquilibrer les marchés européens et conduire dans certains secteurs, à de nouvelles réformes de la PAC. L'explication en est simple : les prix européens sont souvent supérieurs aux prix mondiaux et la baisse de droits

---

<sup>11</sup> - Rapport d'information N°423, SENAT, session ordinaire du 27 juin 2006.

s'accompagnerait d'une baisse des prix de marché<sup>12</sup>, et par conséquent les prix d'intervention ou de références, qui représentent le cœur même du fonctionnement de la PAC, devraient être modifiés, chose qui équivaldrait en une nouvelle réforme de celle-ci.

#### **4- Quel partenariat euro-méditerranéen pour l'agriculture ?**

La panne actuelle des négociations multilatérales, pouvait représenter une opportunité pour réaliser une avancée au niveau régionale qui concernerait un secteur éminemment sensible pour l'ensemble de la zone euro méditerranéenne. Accorder un statut d'exception à l'agriculture méditerranéenne pour une panoplie de motifs et de raisons (stabilité régionale, sensibilité géopolitique, développement durable, multifonctionnalité..) pourrait faire de cette zone en matière agricole, une segmentation fiable pour le mode opératoire du processus de multilatéralisation commerciale. Cette zone risque de voire convertir en son sein deux paradoxes : l'un, est l'agriculture comme catégorie "exceptionnelle" de par le fonctionnement de ses marchés, et l'autre, la régionalisation comme moteur inhérent d'un phénomène plus important qu'est "la mondialisation", qui est d'ailleurs son plus grand dilemme. Cette zone est un espace qui retiendra l'attention sur la manière avec laquelle va se concevoir l'action du développement du secteur agricole, malgré les différences de nature structurelle qui caractérisent les secteurs dans chacune des deux rives du bassin.

La nouvelle politique de voisinage (PEV) fut proposée par l'UE aux pays partenaires du bassin en mars 2003. En novembre 2003 s'est tenue à Venise une conférence euro méditerranéenne sur le thème de l'agriculture. Les principales recommandations ont porté sur le renforcement du développement rural, la promotion de la qualité des produits et le lancement des actions en matière d'agriculture biologique. Néanmoins la possibilité d'ouverture du marché européen aux produits agricoles méditerranéens reste très réduite. L'agriculture se voit par la suite conquérir une place privilégiée en 2005, déclarée "année de la méditerranée " par l'UE. Le 15 novembre de cette même année, l'UE avait décidé d'ouvrir les négociations agricoles avec ses partenaires méditerranéens et lancer le processus à partir de 2006 "pour une libéralisation progressive des échanges de produits agricoles et de la

---

<sup>12</sup> - Aymeric Pontivianne, l'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté, INSEE, 2007.

pèche, tant frais que transformés "<sup>13</sup>. Cette décision a été reprise dans le programme de travail quinquennal au sommet euro-méditerranéen en novembre 2005, afin de charger les experts d'établir pour l'année 2006 une feuille de route pour l'agriculture. Cette feuille de route devrait s'articuler autour de quelques axes, à savoir une libéralisation réciproque, une approche progressive et graduelle, une asymétrie de traitement. En ce sens que l'UE devrait accepter des rythmes d'ouverture différents entre les deux rives, ainsi que l'établissement par pays d'une liste d'exception avec les produits dits " sensibles" à ne pas inclure dans le processus de libération<sup>14</sup>.

Néanmoins, les pays partenaires, soulignent un paradoxe de taille : les pays riches (UE), continuent de soutenir, subventionner et protéger leur agriculture, alors que la plus part des autres pays du bassin, et particulièrement ceux membres de l'OMC, se sont, ou seront (par les futures adhésions) engagés à réduire leurs soutiens et à ouvrir plus leurs marchés agricoles. Cela met sérieusement en cause le processus lancé et sa faisabilité dans une zone où l'asymétrie prime sur la convergence.

L'autre paradoxe de ce partenariat n'en n'est pas moins que l'effet de la libéralisation sur les deux rives. Concernant l'UE pris dans son ensemble, les effets sont limités en raison du poids trop faible des pays partenaires dans le commerce agricole. Au contraire, cette ouverture aura un effet stimulant sur ses exportations en produits de base (céréales, lait, viande.) dans les marchés des autres pays partenaires, surtout pour les pays qui enregistrent les plus grands déficits (pays maghrébins). Exception faite, de quelques effets négatifs sur quelques pays de l'UE pour les cultures maraîchères et la production d'huile d'olive. Mais là aussi l'efficace organisation des filières dans les pays européens règlent à sa manière l'accès sur ses marchés, (contestations, lobbying, réglementation, technologies, labellisation..) et atténuent les effets de concurrence.

Contrairement pour les pays de la rive sud, l'impact sera plus important."La répercussion d'une libéralisation dépasserait le seul cadre agricole, pour affecter socio-économiquement et politiquement des sociétés paysannes mal préparées à l'ouverture des marchés. La baisse des prix peut certes amplifier la consommation interne, mais risque de

---

<sup>13</sup> - Idem

<sup>14</sup> - Aymeric pontivianne, l'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté, INSEE, 2007.

déstabiliser les producteurs de culture vivrière et les petites exploitations...or une paupérisation de la population agricole aurait des effets multiples, à commencer par une explosion du chômage et de l'exode rural. Si le caractère durable de l'agriculture au sud de la méditerranée laisse entrevoir la possibilité pour les grandes exploitations et les quelques industries agro-alimentaires d'exporter d'avantage vers l'UE (fruits, légumes et produits de la pêche), il limite cependant à veiller aux conséquences néfastes que produirait l'ouverture des marchés euro-méditerranées sur le petite paysannerie du sud. En outre, les analyses nous enseignent que les avantages comparatifs traditionnels des PPM s'érodent depuis quelques années sous l'effet de la pression démographique: celle-ci augmente naturellement la demande alimentaire intérieure et limite par conséquent le potentiel d'exportation de ces pays.

Ajoutant à cela le fait que la libéralisation des échanges agricoles ne peut ignorer l'acuité grandissante de la question agricole dans les négociations commerciales au sein de l'OMC en relation avec la problématique de la réforme de la PAC et ses conséquences sur la question de l'activité agricole en méditerranée, dans un contexte de recomposition du paysage agricole et alimentaire mondiale. La percée du Brésil et l'accroissement considérable des marchés asiatiques émergents.

Reformuler la politique européenne en matière d'accès des marchés de l'UE, permettrait au autre pays de développer leurs secteurs agricoles. Le marché européen constitue pour le PPM une véritable opportunité pour développer le secteur agricole et particulièrement pour les productions dont l'avantage est certain, tels les primeurs, les agrumes, les huiles, les viandes. La mise en place d'un partenariat viable sur la question agricole entre les deux rives demeure une nécessité économique et sociale de première importance et qui a des effets sur les aspects politiques et géo stratégiques de la zone méditerranéenne. Ceci est possible par la mise en œuvre d'une politique à traitement asymétrique des régimes douaniers pour les articles agricoles et agroalimentaires. Cette politique étant tolérée et prévue par les textes qui régissent les partenariats régionaux, et en conformité avec les règles de conduite du duo GATT/OMC. Ainsi l'article **XXIV** qui autorise les zones de libre échange et des unions douanières dès lors qu'elles n'impliquent pas le

renforcement de la protection vis-à-vis des pays tiers, fait exception au principe de la clause de la nation la plus favorisée.<sup>15</sup>

L'accès au marché communautaire pour les pays PPM, offrirait certainement plus de possibilités d'assurer les équilibres socio- politiques en déterminant dans une large mesure l'essor des phénomènes migratoires des populations vers les pays d'Europe. Notons que les effets de droits de douanes sur l'agriculture européenne dépendraient beaucoup de la bonne tenue des marchés mondiaux. La plus part des instituts de prévision les voient s'orienter globalement à la hausse, c'est ce qui se confirme depuis une année maintenant, du fait de l'évolution des régimes alimentaires dans les pays émergeant, et de l'usage plus fréquent des aliments (blé, maïs, soja, sucre...) à des fins de production de l'énergie.<sup>16</sup>

Le libre échange comme mode de régulation de l'activité agricole tel que prôné par les puissances agro- alimentaires risquerait d'inhiber davantage la possible relance du secteur. L'alignement au niveau mondial des prix agricoles portera certainement un coup fatal à des millions de paysans sous-équipés et réduira encore davantage la demande solvable, facteur essentiel de la relance de l'offre.

ainsi, la zone euro- méditerranéenne peut servir de réceptacle d'une politique d'harmonisation des politiques agricoles, par l'entremise de politiques commerciales multilatérales incluses dans un cadre coopératif entre les deux rives, afin de préserver la spécificité de l'agriculture méditerranéenne et lui offrir la chance du renouveau en faisant valoir ses atouts .

L'UE a toujours usé du protectionnisme pour préserver son marché agricole conformément aux principes de la PAC (préférence communautaire) et comme convenu dans la déclaration de BARCELONE (1995). Mais dans les négociations à l'OMC, le groupe des 20(G20) et celui des pays du cairns, insistent de plus en plus pour que soit libéralisé le commerce agricole. Une partie des pays partenaires de méditerranéen, reprenant à leur compte la motivation de cette revendication, insistent eux aussi sur le fait qu'une libéralisation agricole est l'unique voie qui leur permettra de compenser l'augmentation de leurs importations en produits européens (manufacturiers ou agricoles)<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> - FEMISE, la question de la libéralisation agricole dans le partenariat euro-méditerranéen .novembre2003.

<sup>16</sup> - Chalmin .cyclope .les marché mondiaux, Ed. economica, 2007.

<sup>17</sup> Rapport FEMISE (2003)

Au sein même de l'UE, des pressions sont exercées pour la libéralisation du marché agricole. Même si l'agriculture européenne est divisée en deux fonctions de production différentes: les grandes cultures tels que les céréales, viandes, produits laitiers, et les cultures appelées méditerranéennes (fruits, légumes, huile d'olive...). Les deux sont protégées par des tarifs douaniers assez élevés, et bénéficient jusqu'à l'heure de puissantes mesures de soutien en l'absence de conclusion pour le cycle de DOHA, et malgré les réformes successives de la PAC adoptées depuis 1992 conformément aux engagements internationaux, allant de la boîte orange (prix garantis) et passant par la boîte bleue (aides directes par hectare ou par tête de bétail) considérées comme ayant un effet de distorsion moindre, et les aides de la boîte verte (aides directes découplées par rapport au volume de production, versées et destinées à soutenir les revenus des agriculteurs)<sup>18</sup>.

L'engagement de libéralisation du commerce agricole dans l'espace méditerranéen dans une logique de traitement préférentiel et différencié pourrait bien fonctionner et avoir des conséquences assez importantes sur le secteur si de nouvelles opportunités d'investissement apparaissent dans l'agriculture des pays partenaires de l'UE. Jusqu'à maintenant ces opportunités s'entrouvrent limitées par plusieurs facteurs : le facteur financier, exception faite au pays exportateurs de pétrole (cas de l'Algérie, Libye ...), la contrainte technologique et pédoclimatique, la question foncière comme variable limitant l'accès au monde de l'investissement agricole (c'est le cas de l'Algérie par exemple).

Dans un article paru dans les cahiers du CIHEAM en septembre 2006 intitulé : l'agriculture un secteur stratégique en méditerranée, le secrétaire général du centre, propose trois scénarios possibles sur la question:<sup>19</sup>

#### **Le scénario tendanciel:**

C'est le prolongement de la tendance actuelle, à savoir une zone qui se situe au cœur des turbulences géo politiques et demeure affectée par une asymétrie en termes de développement socio-économique. La Conséquence, est une méditerranée à plusieurs vitesses sans effet positif de la globalisation surtout pour les PPM. Seuls les espaces « utiles »

<sup>18</sup> Jean Pierre BUTAULT, les réformes de la PAC de 2003 : ère Nouvelle ou fin de la PAC ? INSEF, 2007.

<sup>19</sup> CIHEAM, 2eme conférence euro méditerranéenne sur l'agriculture « pour une politique agricole rural euro méditerranéenne dans un cadre mondialisé » Strasbourg sep 2006.

mondialisés comptent (ville, littoral, site touristique.). Les espaces ruraux quant à eux continuent à s'enliser et à se dévitaliser davantage. Et avec l'ouverture des marchés, les populations rurales s'entrouvrent plus fragilisées et optent à l'abandon de leurs territoires pour s'entasser dans les villes.

### **Scénario de ruptures :**

Ce scénario amplifie les difficultés et fait de la méditerranée, un espace davantage fracturé. Les cassures traditionnelles ne se résorbaient pas mais s'aggravaient: la surexploitation des ressources, la prolifération de la pauvreté. Le constat pour les pays du sud sera plus dramatique, l'articulation entre le monde rural et le monde urbain est définitivement rompue. L'arrière pays se retrouve désocialisé et confiné dans l'indigence et l'enclavement: la libéralisation fera définitivement disparaître la paysannerie. L'exode, la démographie, le déficit productif, favoriseront un « krach » alimentaire ce qui radicalisera les ruptures. La coopération euro- méditerranéenne disparaîtra, cet espace s'effacera progressivement du paysage géoéconomique de la planète et « deviendra la caisse de résonance aux grands maux de la planète, en concentrant inégalité, fractures et radicalisation ».

### **Scénario d'alliance et de convergences**

C'est un scénario prometteur qui doit reposer sur deux conditions: le renforcement du partenariat et de la coopération, et une option claire sur les priorités en rapport avec les enjeux et les opportunités qu'offre la région.

L'agriculture représente pour cela un terrain de prédilection en exprimant une nouvelle voie d'entraide et de développement mutuel de la spécificité méditerranéenne du secteur .Pour concrétiser ce scénario, trois nécessités s'imposent :

- Mobilisation de tous les acteurs, notamment opérateurs économiques, collectivités territoriales.
- Concevoir une stratégie pour le développement rural pour les pays du sud, afin de stabiliser les populations par des programmes de réhabilitation des structures agricoles, économiques et sociales.

- Meilleure gestion des ressources notamment l'eau et les sols, par des appuis techniques dont l'Europe pourrait assurer la prestation.

La PAC pourrait servir une nouvelle politique agricole à l'échelle méditerranéenne, bien sûr avec tous les correctifs qu'il faudrait apporter à celle-ci pour la rendre compatible avec la ligne de conduite indiquée par l'OMC.

## 5- Conclusion

La formulation d'une politique agricole au niveau méditerranéen est possible, malgré l'asymétrie entre les deux rives et malgré l'hétérogénéité du secteur agricole dans les pays du sud en termes de politiques de production et de commercialisation, et en raison du déficit presque chronique en production agricole pour la majorité de ces pays.

La création d'une zone de libre échange agricole au niveau méditerranéen, devrait être précédée par la création d'une zone d'harmonisation des politiques agricoles en conformité avec les règles et mesures dérogatoires et exemptions prévues par le GATT/OMC. Cela impliquerait les pouvoirs publics des deux rives dans les domaines de l'agriculture, la réglementation de la production et des échanges commerciaux, avec pour priorité d'assurer la pérennité de l'activité et des espaces vitaux agricoles qui la contiennent.

Une spécialisation efficace entre les deux rives pour tirer les meilleurs de leurs potentiels aurait une utilité plus importante pour cet espace régional, et une meilleure insertion dans les échanges agro-alimentaires mondiaux.

Malgré son extrême sensibilité l'agriculture peut constituer pour la méditerranée la meilleure manière de relancer la coopération régionale en solidarisant les forces des pays la composant afin d'affronter les pressions réelles des autres groupes et puissances agricoles. L'idée de constituer un groupe méditerranéen à l'instar des groupes déjà connus (G4, G10, G20, G33, G90, CAIRNS) dans le cadre des négociations de l'OMC, pourrait offrir une nouvelle perspective de sortie de l'impasse actuelle, et atténuer le clivage nord-sud sur les thèmes aussi brûlant que le volet agricole.

## **6- Bibliographie**

- Bernard Hervien, l'agriculture un secteur stratégique en méditerranée CIHEAM, 28,29 septembre 2006. Strasbourg parlement européen, Conseil de l'Europe.
- FEMISE, la question de la libéralisation agricole dans le partenariat Euro Méditerranéen, rapport FEMISE, Nov. 2003.
- Jean Paul Charvet, l'agriculture mondialisé, dossier N°8059, Sept. Oct. 2007.
- F-Boubakour, A-Benterki, La Zone de libre échange euro Méditerranée : enjeux et contraintes, le volet Agricole.2003.
- Lucien bourgeois, sécurité alimentaire : une affaire d'état. La politique agricole commune est elle nécessaire? Futures n 326 janvier 2007.
- Actualité Multilatérale, N°36 mai 2007.
- Rapport d'information N°423, SENAT, session ordinaire du 27 juin 2006.
- Aymeric Ponti Vianne, l'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté, INSEE, 2007.
- Chalmin .cyclope .les marché mondiaux, Ed. economica, 2007.
- Jean Pierre BUTAULT, les réforme de la PAC de 2003 : ère Nouvelle ou fin de la PAC ? INSEF, 2007.